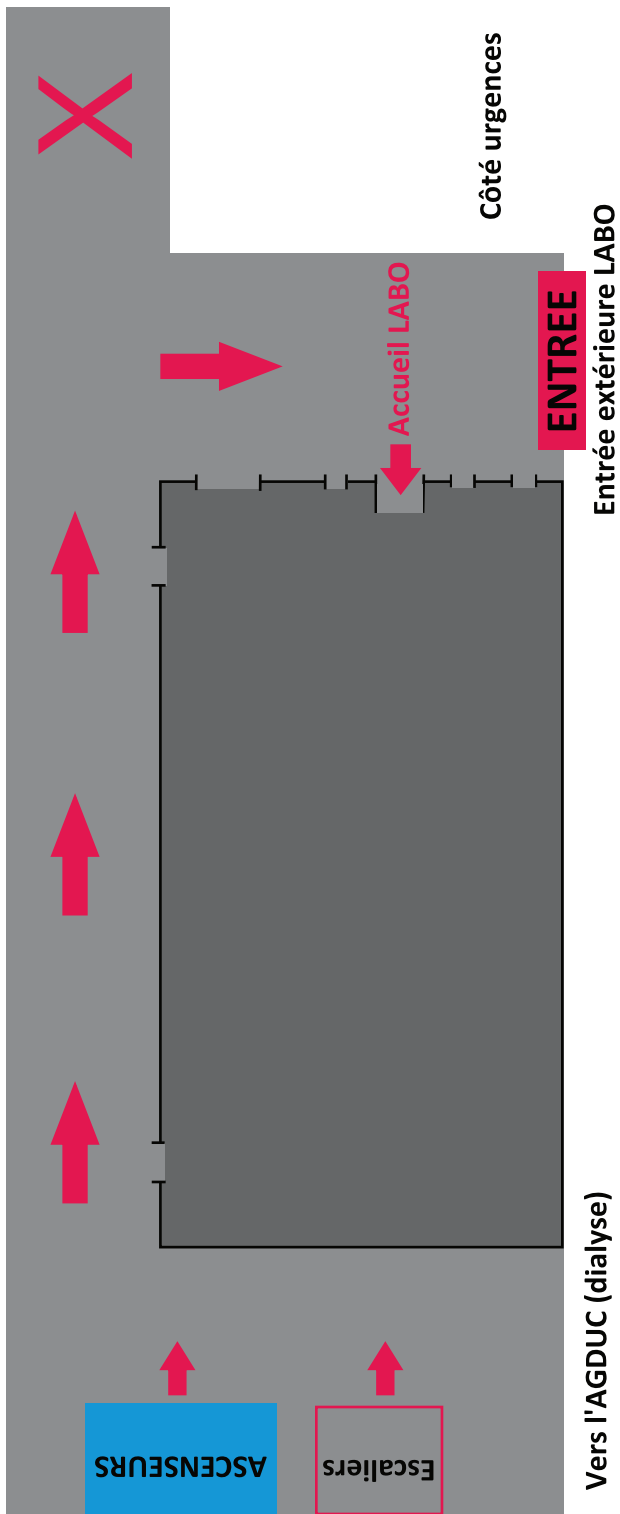


Comment se rendre au laboratoire ? Niveau -1



C.H.A.R.M.E - Service communication - Edition : Novembre 2014 - Crédits photos : Catherine Le Goff et Fotolia

Besoin de renseignements complémentaires ?

N'hésitez pas, contactez-nous.
Notre équipe est à votre disposition.



Comment contacter le laboratoire ?

Secrétariat du laboratoire :

☎ 04 75 35 60 17

Fax : 04 75 35 61 93

Centre hospitalier d'Ardèche méridionale

14 Avenue de Bellande
BP 146 - 07205 AUBENAS CEDEX
☎ 04 75 35 60 60

Pour plus d'informations,
consultez notre site internet :
www.ch-ardeche-meridionale.fr



Bienvenue au Centre hospitalier d'Ardèche méridionale



Le laboratoire



Le laboratoire du centre hospitalier assure des examens dans l'ensemble des disciplines de la biologie médicale.

Un laboratoire au service des patients hospitalisés et externes.

Notre équipe de professionnels accueille **tout patient muni d'une ordonnance** pour la réalisation de prélèvements sanguins et biologiques **prescrits par les praticiens hospitaliers, ou par les médecins de ville.**



Notre volonté : vous apporter un service de qualité et de proximité.

Quels sont les horaires d'ouverture du laboratoire ?

Le laboratoire est ouvert, **sans rendez-vous**, selon les horaires suivants :

du lundi au vendredi :
de 7h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

le samedi matin :
de 8h à 11h45



Où est situé le laboratoire ?

Le laboratoire est situé **au niveau -1 du centre hospitalier**.

Vous pouvez y accéder soit en passant par l'accueil et en suivant le fléchage, soit par l'extérieur, en stationnant sur le parking côté urgences.

Consultez le plan ci-joint.



Notre équipe à votre service :

■ des biologistes



■ des techniciens et un aide laborantin

■ des secrétaires

■ un cadre de santé

■ un responsable d'unité fonctionnelle

■ un chef de pôle



Nos priorités :



- fournir aux patients **des prestations de qualité** en réponse aux exigences normatives ;
- **garantir un service optimal** en matière de gestion et de qualité ;

Notre laboratoire est accrédité par la section Santé Humaine selon la norme NF EN ISO 15189 et les règles d'application du COFRAC (COMité FRANçais d'ACcréditation), sous le N° 8-3349 pour des activités d'examens médicaux. portée disponible sur www.cofrac.fr.

Pensez à vous munir de :

- votre **ordonnance** ;
- votre **carte d'identité**, ou passeport, ou carte de séjour ;
- votre **carte vitale** et éventuellement votre attestation de mutuelle.

**Bien identifié,
bien soigné**



Bon à savoir

Si votre médecin vous a recommandé d'être à jeun, voici les conditions à respecter :

- 24h avant : éviter les activités physiques intenses ;
- pas de prise d'aliments solides ou de liquide autre que de l'eau depuis 12 h ;
- le matin du prélèvement : ne prenez pas de petit déjeuner, vous pouvez boire de l'eau.

Pour tous prélèvements, merci de nous signaler votre traitement médicamenteux.